



THANN

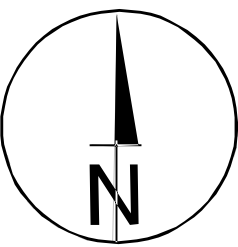
3e. Règlement graphique
Plan d'épannelage 1/1500

Document arrêté par délibération du Conseil
Municipal en date du 12 décembre 2017

Le Maire



Décembre 2017



1:1 000

LIMITES

----- limite de la zone UA

..... hauteur ou ligne d'égout à conserver

3 nombre maximum de niveaux autorisés dans l'îlot

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites
parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de
zone ou de secteur.

